université de BORDEAUX

Conseil académique
séance du 29 avril 2021

AVIS RELATIF A LA MODIFICATION DE L'ANNEXE 3 DES STATUTS DE L'UNIVERSITE DE BORDEAUX

Vu les dispositions du code de l'éducation et notamment les articles L. 712-1 et L. 712-4 ;

Vu les statuts de l'université de Bordeaux ;

Vu l'avis de la commission des statuts du 19 mars 2021 ;

Le Conseil Académique de l'Université de Bordeaux émet l'avis suivant :

Article unique – Modification de l'annexe 3 des statuts de l'UB : unité de formation des sciences de l'éducation et de la formation

La proposition de nouvelle dénomination "unité de formation des sciences de l'éducation et de la formation" est approuvée à l'unanimité.

Adopté à l'unanimité :

46 votes favorables
0 opposition
1 abstention

Fait à Talence, le 07 mai 2021,

Le président du conseil académique,

Manuel TUNON DE LARA